

Département de Saône-et-Loire  
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 3 MAI 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 26 avril 2024.

Date de publication : 14 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Dominique JOBARD a donné procuration à Mme Florence CHEVASSON, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Benoît MEILHAC.

**Absent(s)** : M. Willy BONFY.

**Secrétaire de séance** : Mme Florence CHEVASSON.

**Objet** : 2024/0305/040 – *Tarifification des goûters de la garderie périscolaire au Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais – année scolaire 2024-2025.*

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir le tarif des goûters qui est facturé au CLEM pour la garderie périscolaire du soir. Il explique que le cuisinier prépare les goûters pour la garderie périscolaire gérée par le CLEM.

Il propose une augmentation de 3% du tarif pour la rentrée de septembre, et donc de fixer le goûter à 0.75 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'augmenter de 3% le tarif des goûters facturés au CLEM à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 soit un goûter à 0.75 € ;
- D'autoriser le maire à signer tout acte afférent permettant la facturation des goûters.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 13 mai 2024,  
Le Maire, Robert LUQUET

